Echos des Stocks Alimentaires

Bulletin d'information trimestriel de la Réserve régionale de sécurité alimentaire de la Cedeao

Numéro double 5 et 6, décembre 2018 / mars 2019

Dans ce numéro

Editorial 02

Les expériences pilotes des interventions de la Réserve 03

Pourquoi les Etats doivent-ils reconstituer les stocks mis à leur disposition ? 04

L'opérationnalisation du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation, un pas décisif vers la mise en œuvre de la réserve financière 04

Des progrès notables dans le renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire 05

Les instruments de gouvernance de la Réserve régionale se précisent de plus en plus 06

Un dispositif d'information opérationnel au niveau national et régional 07

Quelques leçons et enseignements appris dans le cadre de l'opérationnalisation de la Réserve 08

Equipe de rédaction

Directeur de publication
Ousseini Salifou

Rédacteur en Chef
Francis Dabiré

Comité de rédaction
Francis Dabiré
Alain Sy Traoré
Ablassé Bilgo
Mohamed Zongo
Richard Guissou
Konlani Kanfitin
Mitowanou E. Koffi-Tessio
Dade Haya
Koffi Emmanuel Glé
Moussa Mama
Malick Lompo
Jonas Alagbé
Nahmsath Yabouri
Septime Houssou-Goé
Roger Blein
Alex Djabigou

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
83, rue de la Pâture
(Super TACO), Lomé, TOGO
Tél. +228 22 21 40 03
araa@araa.org
www.araa.org

Edito

Chers Partenaires,
L'opérationnalisation de la Réserve régionale commencée fin 2015 avec l'appui financier de l'Union européenne a permis d'engager la mise en œuvre de la stratégie régionale de sécurité alimentaire, avec le renforcement simultané des trois lignes de défense : (i) les stocks de proximité, (ii) les stocks nationaux de sécurité et (iii) la Réserve régionale de sécurité alimentaire (RRSA). Ces trois premières composantes sont complétées par (iv) une composante relative aux systèmes d'information nationaux et régionaux avec le déploiement d'Ecoagris et (v) une composante d'appui au dispositif d'aide à la décision et de renforcement de l'Araa.

Monsieur **Ousseini Salifou**,
Directeur exécutif de l'ARAA

Depuis le 3ème comité de pilotage du projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest de 2018, la RRSA a connu un environnement plus porteur, avec (i) l'adoption de la réforme institutionnelle de la Cedeao qui créée les conditions de sa pérennisation, (ii) les décisions des instances statutaires de la Cedeao relatives aux organes de gouvernance et aux règles de fonctionnement de la RRSA, (iii) l'opérationnalisation du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation qui ouvre la voie à la mise en place de la Réserve financière, (iv) l'institutionnalisation du Resogest qui permet de renforcer la coopération entre les pays et de développer la solidarité régionale et (v) l'adoption des Programmes nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Pniasan) qui offrent un cadre renouvelé pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et développer les politiques nationales de stockage de sécurité.

Les conditions et leviers de la pérennisation de la RRSA prennent du temps et toutes les activités qui relèvent de processus multi-pays et multi-acteurs ne pourront être finalisées au cours de la période de mise en œuvre initialement prévue du projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. La construction de cet instrument régional de solidarité étant une première pour la Cedeao, il s'agit nécessairement d'un processus interactif, itératif et consultatif plus long entre les pays et les acteurs et parties prenantes avec leurs spécificités et disparités de situation et de capacités.

Ceci veut dire que la Cedeao et ses partenaires doivent continuer à conjuguer leurs efforts afin de consolider et de stabiliser les acquis et les organes/instruments de gouvernance et de gestion et permettre ainsi à la Réserve de prendre son envol et s'inscrire dans la durée. La Cedeao, avec l'appui de ses partenaires, mettra tout en œuvre pour réussir cette expérience unique de déploiement d'un système de réserves alimentaires combinant le stockage de proximité, le stockage national de sécurité et la mise en place d'une réserve régionale de sécurité alimentaire.

C'est avec un plaisir renouvelé que je partage avec vous, dans les lignes qui suivent, quelques faits saillants et défis du déploiement de notre Réserve régionale de sécurité alimentaire, et plus largement de notre stratégie régionale de stockage.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture !

Les expériences pilotes des interventions de la Réserve

Les décisions du Comité ad-hoc de gestion ont permis de tester ses procédures d'intervention (requêtes des pays, instruction/aide à la décision par la Cellule Info-Stocks, décision par un organe de gouvernance transitoire décidé par le Comité Technique Ministériel Spécialisé-Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (CTMS-AERE). La mise en œuvre des interventions et le retour d'expériences ont contribué à affiner les procédures en cours de formalisation dans le manuel de procédures. L'achat, le stockage et le déstockage des vivres dans le cadre des interventions démontrent clairement que la Réserve régionale est véritablement un instrument de solidarité régionale à consolider et à pérenniser, d'où l'importance d'accompagner les Etats dans les opérations de reconstitution (délais, spécifications techniques et qualité des produits, etc.).

Vue partielle de la remise des vivres au Nigeria

Vue partielle de la remise des vivres au Ghana

Face à la situation alimentaire difficile de 2018 dans plusieurs pays ouest africains, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté ont interpellé la Commission de la Cedeao en juillet 2018 sur la nécessaire mobilisation de la Réserve régionale - dont ils avaient décidé la constitution en 2013 -, pour contribuer à porter une assistance aux populations vulnérables. Cette mobilisation au plus haut niveau a permis d'accélérer la mise en place des organes de gouvernance, en particulier avec l'adoption du règlement portant création du Comité de Gestion de la RRSA. Les instances statutaires ont également validé le principe de la reconstitution du stock "grain pour grain" par le pays bénéficiaire d'une intervention de la RRSA au regard de la nécessité de pérenniser ledit instrument.

Face au délai d'opérationnalisation du Comité de Gestion institué, le CTMS-AERE a mis en place un organe transitoire - le Comité ad hoc de gestion de la RRSA. Ce dernier a pu instruire et décider les interventions de la RSSA et la rotation des stocks en 2018.

Chaque requête nationale a fait l'objet d'un examen et d'une note d'aide à la décision de la Cellule Info-Stocks sur la base des résultats du cadre harmonisé fournis par le dispositif d'alerte régional, et ce à l'attention du Comité ad hoc de gestion de la RRSA.

Ce dernier s'est réuni une première fois à Lomé le 3 juillet 2018 afin d'examiner les requêtes introduites par le Burkina Faso, le Cap Vert, le Niger et le Sénégal. Il a ensuite examiné la requête et décidé l'intervention au Nigéria et une rotation technique au Ghana en décembre 2018. Au 31 décembre 2018, Il avait décidé de mobiliser 13 831 tonnes au profit du Burkina Faso, du Niger et du Ghana, et plus tard en janvier 2019, 5000 tonnes pour le Nigeria avec l'engagement ferme et au plus haut niveau de ces pays à reconstituer le stock « grain pour grain ». Le tableau suivant récapitule les interventions sur le stock physique décidées par le Comité et mises en œuvre par la Cedeao. Il prend également en compte l'intervention de 2017 faite par la Cedeao au Nigeria avec les vivres de la Réserve.

Pays	Quantité	Date
Nigeria	5 000 tonnes	31 janvier 2019
Ghana	2 750 tonnes	28 décembre 2018
Burkina Faso	4 303 tonnes	9 août 2018
Niger	6 528 tonnes	7 août 2018
Nigeria	1 130 tonnes	8 août 2017
Total	**19711 tonnes**	

Concernant le Cap Vert dont la requête portait sur une aide financière, la Cedeao a décidé d'un appui financier de 150 000 USD sur le Fonds d'urgence humanitaire. Pour le Sénégal, la requête du Gouvernement n'a pu être satisfaite en raison de la non disponibilité de stocks de céréales de la RRSA dans le sous-espace ouest atlantique auquel appartient le Sénégal. La requête du Mali de 504 tonnes de céréales n'a pu être instruite en raison de l'attente de l'engagement de l'Etat à reconstituer le stock.

La décision du comité d'engager la rotation technique des stocks entrés en magasin en 2017 a permis de réaliser une opération au Ghana dans le cadre d'un accord entre la Cedeao et le Gouvernement pour l'approvisionnement des programmes d'alimentation scolaire. Cette opération a permis de tester les règles générales de rotation technique.

En rappel, le projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest a permis à ce jour, de constituer le stock physique à 31 422,5 tonnes de céréales constituées de maïs, de mil, de sorgho et de riz.

Pourquoi les Etats doivent-ils reconstituer les stocks mis à leur disposition ?

Les Etats bénéficiaires de la solidarité régionale et de la rotation technique sont engagés au plus haut niveau par le principe de reconstitution des stocks « grain pour grain ». S'agissant des premières opérations de reconstitution, un suivi et un appui rapprochés de la Cedeao et de l'Araa sont déployés, y compris pour en tirer les enseignements pour l'avenir et affiner les procédures.

Vue partielle des stocks de la Réserve

Le CTMS-AERE a retenu et validé en juin 2018 le principe d'une intervention de la RRSA sous réserve que le pays bénéficiaire (i) effectue une requête formelle, (ii) respecte les critères d'éligibilité, (iii) s'engage au plus haut niveau et formellement à reconstituer le stock de la RRSA mobilisé pour les interventions en faveur des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle, et ce dans un délai raisonnable. Les différentes modalités de reconstitution des stocks mobilisés par le pays demandeur ou un tiers (qui devra être précisé dans la requête) envisagées sont : la reconstitution grain pour grain ou en équivalent ressources financières. Il s'agit donc de rendre effectif le principe de la solidarité communautaire et de pérenniser le système régional de réserve alimentaire. Par ce principe, la Réserve aura permanemment du stock disponible pour intervenir en tout temps et en tout lieu, pourra développer et diversifier les interventions en faveur de l'ensemble des populations de la région.

En plus de ce principe sacro-saint de gouvernance, il faut prendre en compte le fait que pour l'instant, les achats des produits de la Réserve et leur utilisation sont rendus possibles grâce à l'appui financier de l'Union européenne. Cet appui permet d'acheter au total 31500 tonnes de produits vivriers comme contribution à la constitution du stock physique régional de la Réserve qui, selon la Cedeao, devra permettre suivant une démarche progressive, de constituer une réserve globale de 410 000 tonnes en année de croisière (année 8) constituée de deux composantes : un stock physique de 140 000 tonnes (un tiers de la capacité d'intervention) et une réserve financière représentant l'équivalent de 270 000 tonnes (deux tiers de la capacité d'intervention).

En attendant que les ressources communautaires viennent alimenter les activités et les interventions de la Réserve, la Cedeao se doit de maintenir pérenne le niveau de stocks actuellement acquis grâce au projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest que finance l'Union européenne à hauteur de 56 millions d'euros.

L'opérationnalisation du Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation, un pas décisif vers la mise en œuvre de la réserve financière

Cette signature de la Convention relative à la gestion du Fonds régional entre la Cedeao et la Bidc ainsi que la première dotation au Fonds décidée par le Conseil Administration-Finances de la Cedeao dans le budget 2019 de la Commission ouvre la voie au mécanisme financier de la Réserve régionale dans le cadre du guichet "sécurité alimentaire". Bien que les ressources restent limitées pour ce premier exercice 2019, le processus est désormais enclenché.

Vue partielle de la signature de la convention entre les deux présidents

Créé en 2011 en même temps que l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation, le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation de la Cedeao fait partie des principaux piliers du dispositif institutionnel et financier global de la politique agricole régionale, l'Ecowap. Il est prévu pour être alimenté par les ressources propres de la Communauté, complétées par les contributions des bailleurs de fonds qui envisagent de canaliser leurs ressources vers les programmes agricoles régionaux correspondant aux priorités de l'Ecowap.

La signature le 14 février 2019 de la Convention entre le Président de la Commission de la Cedeao, Dr Jean Claude Kassi-Brou et le Président de la Banque d'investissement et de développement de la Cedeao (Bidc), Monsieur Bashir Ifo, permet d'entamer, dans les meilleurs délais, l'opérationnalisation de ce Fonds régional qui sera logé au sein de la Bidc. La Bidc proposera un mécanisme de gestion dudit Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation qui comporte deux exigences majeures à savoir, (i) répondre aux spécificités et à la diversité des besoins de financement du secteur agricole en complémentarité avec les dispositifs de financement nationaux et (ii) garantir une bonne gestion des fonds et en assurer la transparence dans l'allocation et l'usage selon les règles de gestion reconnues au niveau international.

Ce Fonds constitue l'instrument de souveraineté de la région. Il permettra d'agir vite en réponse aux besoins des populations vulnérables et d'entreprendre des programmes de développement basés sur les besoins réels des Etats membres.

Des progrès notables dans le renforcement des stocks nationaux de sécurité alimentaire

Toute cette dynamique au niveau national permettra notamment d'aller de l'avant dans le renforcement et la mutualisation des stocks nationaux de sécurité, la mutualisation des ressources humaines et des capacités des sociétés nationales dans le cadre de la mise en réseau des institutions nationales en charge du stockage au sein du Resogest.

Vue partielle des participants aux ateliers de Lomé

La promotion des stocks de sécurité alimentaire est intégrée dans la plupart des Pniasan. Ceci constitue une opportunité de montée en puissance de la deuxième ligne de défense, indispensable pour assurer la cohérence et l'efficience globale de la stratégie régionale de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, une série d'ateliers organisés en février 2019 a permis aux acteurs de la région d'échanger sur (i) l'état des lieux des politiques de stockage dans les Etats membres, (ii) un code de bonne conduite de gestion des stocks de sécurité alimentaire et sur (iii) le mécanisme permettant d'opérationnaliser l'engagement des Etats membres de mutualiser 5 % des stocks nationaux de sécurité alimentaire. Les participants ont ainsi validé techniquement les rapports, notes de synthèse ou guide en vue de leur transmission pour examen et adoption par le CTMS-AERE de la Cedeao prévu en juin prochain.

Ainsi, la mise en réseau à travers le Réseau des structures publiques en charge de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (Resogest), et la démarche de contractualisation entre la Cedeao et les Etats ont permis à ce jour à dix pays de s'engager dans la définition ou la révision de leurs politiques nationales de stockage de sécurité alimentaire, dans un cadre régional harmonisé, et/ou dans la formation des gestionnaires des stocks. Institutionnalisé sous forme d'une association internationale de droit burkinabé, le Resogest dispose désormais d'un accord de siège. Son manuel de procédures est en cours d'élaboration.

La région dispose désormais d'un état des lieux actualisé des politiques, instruments et mode de gouvernance des stocks dans tous les pays. Les pays ont remis le stockage dans leur agenda, avec comme objectif commun d'assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables, et un ensemble d'objectifs variables en fonction des situations nationales : la création de réserves d'urgence, la régulation du marché et la sécurisation de débouchés rémunérateurs pour les producteurs, etc. L'objectif central des politiques de stockage de sécurité alimentaire, à savoir la sécurisation des approvisionnements, notamment pour les populations vulnérables ou en crise alimentaire, est en pratique mis en œuvre à travers des modalités diversifiées, notamment les stocks physiques, les réserves financières, la combinaison transferts monétaires/ transferts en nature, les filets sociaux, etc.

Vue partielle des participants aux ateliers de Lomé

Vue partielle des participants aux ateliers de Lomé

Les instruments de gouvernance de la Réserve régionale se précisent de plus en plus

Les membres du Comité de gestion sont en cours de nomination. La première réunion du Comité prévue au deuxième trimestre de 2019 permettra de prendre en main la gestion effective de la Réserve, dans le respect des principes, règles et procédures retenus par la Communauté. Ils sont consignés dans les différents actes pris par les organes statutaires et le manuel de procédures.

Vue partielle de la réunion des ministres à Ouagadougou

L'année 2018 a permis de mettre en place les organes pérennes de gouvernance de la RRSA, avec l'impulsion du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La réunion du CTMS-AERE de juin 2018 à Ouagadougou, intégralement consacré à la Réserve régionale de sécurité alimentaire, a permis de valider le dispositif institutionnel de gestion de la Réserve.

Le projet de Règlement portant création et fonctionnement du Comité de gestion de la Réserve et de son Bureau exécutif validé par le CTMS-AERE a été soumis au Conseil des Ministres statutaires des 7 et 8 juillet 2018 à Lomé (Togo) qui l'a amendé et validé. Ce règlement a ensuite fait l'objet d'un Règlement d'exécution du Président de la Commission, ouvrant ainsi la voie à la désignation par les Etats membres et les autres parties de leurs représentants.

Le CTMS-AERE a retenu le principe d'une intervention de la RRSA sous réserve que le pays bénéficiaire (i) effectue une requête formelle, (ii) respecte les critères d'éligibilité, (iii) s'engage au plus haut niveau et formellement à reconstituer le stock de la RRSA mobilisé, et ce, dans un délai raisonnable.

Dans l'attente de l'installation formelle du Comité de gestion et du Bureau exécutif, les ministres ont décidé la mise en place d'une instance transitoire - le Comité ad-hoc de gestion de la RRSA, pour permettre à la Réserve d'intervenir sur des bases juridiques et institutionnelles sécurisées et selon les modalités adoptées lors de la création formelle de la RRSA par voie d'Acte additionnel. Placé sous la présidence du Ministre de l'Agriculture du pays assurant la Présidence en exercice de la Cedeao et comprenant le Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Cedeao, le commissaire en charge du Département de l'agriculture, des ressources en eau et de l'environnement de la Commission de l'Uemoa et le Secrétaire exécutif du Cilss, ce Comité a reçu le mandat de décider les interventions de la RRSA en réponse aux situations alimentaires difficiles. Les décisions du Comité ont déjà permis de conduire des opérations au Niger, Burkina Faso, Ghana et Nigeria.

Dans le cadre des réformes institutionnelles de la Cedeao, l'Unité technique de gestion de la Réserve (UTGR) a été érigée en une Division au sein de l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (Araa).

On note que le manuel de procédures de la Réserve a été élaboré et validé techniquement lors de l'atelier restreint tenu à Lomé du 11 au 13 février 2019. Sa validation interne au sein de la Cedeao puis par le Comité de Gestion interviendra dans les semaines à venir.

Un dispositif d'information opérationnel au niveau national et régional

A ce jour, on retiendra que dans le cadre de l'opérationnalisation de la plateforme Ecoagris tant au niveau régional que national, plusieurs actions ont été menées, à savoir : i) la mise à jour des bases de données intégrées pays qui ont été sécurisées et rendues accessibles, ii) l'appui à la collecte des données primaires et la standardisation des méthodes statistiques de collecte et de traitement des données, iii) les formations spécialisées des cadres et techniciens des services techniques nationaux et iv) le renforcement des capacités d'analyse et d'intervention des acteurs régionaux en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur une source commune d'indicateurs et de données fiables.

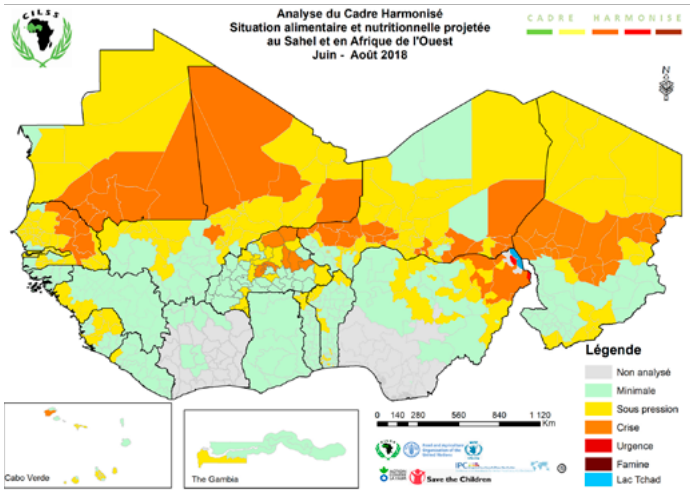

Vue partielle Analyse du cadre harmonisé

Les efforts d'organisation du dispositif Ecoagris des années précédentes ont permis d'aboutir en 2018 au peuplement de la plateforme avec des données historiques (2012-2017) dans 15 pays.

Le projet aura notamment permis d'appliquer le cadre harmonisé d'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle dans les dix-sept pays de l'espace Cilss/Cedeao avec une extension de l'analyse dans seize (16) États du nord Nigeria, de développer l'analyse des résultats des enquêtes HEA dans seize (16) pays avec une extension notable de la méthodologie au pays du Golfe de Guinée, et de réaliser les évaluations conjointes des marchés dans l'ensemble de l'espace. Les différents produits (bases de données, cartographie, plateforme e-learning sur les produits Ecoagris) ont été conçus et sont désormais disponibles.

Par ailleurs, le site web de Ecoagris (http://ecoagris.cilss.int) est accessible et exploitable par les utilisateurs. La complétude, l'actualisation et la qualité des données n'en restent pas moins fortement dépendantes des capacités et performances des systèmes nationaux d'information. La plateforme (www.ecoagris.net) a également été développée et s'appuie sur douze (12) sous-systèmes d'information thématiques à savoir : systèmes d'alerte précoce, production agricole, élevage, pêche et aquaculture, marché agricole, intrant agricole, résultat de la recherche, agro-hydro-météo, macro-économie, nutrition, stock, ressource naturelle et changement climatique.

Vue partielle du site web de Ecoagris

Quelques leçons et enseignements appris dans le cadre de l'opérationnalisation de la Réserve

En somme, la construction de la Réserve régionale de sécurité alimentaire qui est un instrument régional de solidarité est une première pour la Cedeao. C'est un processus de longue haleine tant le nombre de pays et le nombre d'acteurs parties prenantes sont importants, les disparités de situation et de capacités fortes. Les conditions et leviers de la pérennisation de cette Réserve prennent du temps et toutes les activités qui relèvent de processus multi-pays et multi-acteurs ne pourront être finalisées au cours de la période de mise en œuvre initialement prévue du projet d'appui au stockage de sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Les premières expériences pilotes des interventions de la Réserve régionale dans sa phase d'apprentissage des procédures permet de noter ce qui suit :

- les délais d'instruction, de décision et de mise en œuvre s'avèrent conformes voire inférieurs à ceux fixés par la RRSA (45 jours en moyenne) malgré certains délais induits par les procédures de gestion du projet (avis de non objection) et non pas en raison des procédures de la RRSA.
- la disponibilité des données permettant d'instruire les différents critères d'éligibilité, en particulier (i) l'état précis des stocks nationaux et de leurs capacités à couvrir les besoins du pays, et (ii) le nombre de personnes vulnérables auxquelles il faut apporter une assistance alimentaire, constituent un frein à un examen plus rapide des dossiers par l'UTGR.
- la disponibilité du Plan National de Réponse ne pose plus de difficultés dans les pays sahéliens mais fait défaut dans les pays côtiers où il est souvent remplacé par le plan de réponse humanitaire conçu sous l'égide de la Communauté humanitaire internationale.
- douze pour cent (12%) des approvisionnements ont été réalisés auprès des organisations de producteurs (OP). Cette performance est insuffisante au regard des enjeux que constitue l'approvisionnement par les OP des marchés institutionnels.
- La circulation des produits de la RRSA à travers les frontières reste une difficulté.

Contrairement à d'autres projets de développement plus classiques, la question de la pérennisation de la RRSA est absolument stratégique car il s'agit d'un instrument pérenne d'intervention de la Cedeao. Par conséquent, cette pérennisation repose sur plusieurs leviers :

- la montée en puissance concomitante des deux premières lignes de défense qui permettent de limiter les recours à la RRSA est un élément essentiel de la pertinence et de la soutenabilité de la RRSA. Le calibrage de cette dernière, déjà très coûteux, a pu être limité par cette approche de complémentarité et de subsidiarité.
- les organisations de stockage de proximité sont très hétérogènes. Leur rôle est irremplaçable mais leur accompagnement demande beaucoup d'efforts, de capacités de différencier les appuis, etc. Au niveau de la deuxième ligne de défense, la création du Resogest comme outil important de coopération et de mutualisation des ressources entre les Etats membres est aussi un processus complexe. Une majorité de pays ne dispose pas encore de structures nationales dédiées à la gestion des stocks.
- l'intégration de l'UTGR comme Division au sein de l'ARAA dans le cadre de la réforme institutionnelle adoptée en décembre 2018 de la Cedeao jette désormais les bases d'une pérennisation institutionnelle des outils techniques de la RRSA. Cette réforme institutionnelle entraine mécaniquement la prise en charge progressive des coûts de personnel et plus largement des coûts de structure.
- la mise en place des organes de gestion de la RRSA (Comité de gestion et Bureau Exécutif) désormais entrée en phase de finalisation avec la désignation des représentants par les différentes parties prenantes de ces organes.
- le taux de complétude de la plateforme Ecoagris reste tributaire de la robustesse du dispositif de collecte de données des États membres avec des disparités constatées entre pays et entre sous-systèmes intégrant le dispositif d'alerte régional.
- le cadre institutionnel de gouvernance reste fonctionnel au niveau du Comité Technique Ecoagris et peu fonctionnel au niveau politique du Comité d'Orientation Stratégique, ce qui porte entorse à la durabilité du cadre pour l'internalisation du dispositif dans les instances et mécanismes de gouvernance nationale.
- la pérennisation d'un dispositif Ecoagris au niveau régional reposant sur des systèmes d'information nationaux et régionaux complets et des enquêtes, qui eux-mêmes s'appuient sur des éthodologies de collecte, de contrôle et de traitement de données robustes et transparentes, en capacité de fournir régulièrement des données de qualité.

Avec l'appui financier de l'Union européenne

Et l'appui technique des partenaires de mise en œuvre

Remise d'un sac de maïs à un paysan vulnérable au Burkina Faso